

RÈGLEMENT OFFICIEL

Concours national de poésie

Mes paysages, mes amours rattachées

1. De la conception du concours de poésie:

Ce concours est conçu par le **Cercle des solidarités francophones Québec**, l'émission **radiophonique hebdomadaire Poésie par mots et par vaux** diffusée sur les ondes de la Radio de l'Université de Montréal, CISM, 89,3 Fm et modelé grâce au idées et propositions des différentes institutions collaboratrices.

2. Objet du concours

Le concours **Mes paysages, mes amours rattachées** vise à promouvoir la création poétique en langue française et à valoriser les régions, paysages et lieux identitaires du Québec par une écriture poétique contemporaine.

3. Admissibilité

3.1 Participants admissibles

Le concours s'adresse exclusivement aux:

- Élèves finissants du **secondaire**
- Étudiantes et étudiants inscrits dans un **CÉGEP**
- Étudiantes et étudiants inscrits à l'**université**

3.2 Participants non admissibles

Ne sont pas admissibles au concours:

- Les enfants et membres de la famille immédiate des agents culturels et membres du **Cercle des solidarités francophones**, du **Petit Journal**, de la **Radio de l'Université de Montréal (CISM 89,3 FM)**
- Les membres des **maisons d'édition partenaires**, des **partenaires financiers**, du **jury** et du **comité de lecture**, qu'ils habitent ou non sous le même toit
- Toute personne associée directement à l'organisation du concours

3.3 Mineurs

Si le participant n'a pas atteint l'âge de la majorité, le **consentement écrit d'un parent ou d'un tuteur légal** est obligatoire.

L'organisation se réserve le droit d'exiger, à tout moment, une **preuve d'identité ou d'admissibilité**. Le défaut de fournir une telle preuve entraînera la disqualification.

3.4 Exactitude des renseignements

Tous les renseignements fournis doivent être **véridiques, complets et exacts**.

Tout renseignement faux, incomplet ou trompeur entraînera la **disqualification immédiate**.

4. Modalités de participation

1. Aucun achat ni paiement n'est requis. La participation est **gratuite**.
2. Le concours est réservé aux **auteurs amateurs**, soit les personnes n'ayant jamais reçu plus de **1 000 \$ par année** pour la vente ou la publication de textes littéraires.
3. Le poème doit être rédigé en **français**, dans une police et une taille lisibles.
4. L'inscription se fait exclusivement en ligne via:
 - le site de **CISM 89,3 FM**, ou
 - la page Facebook officielle du concours
5. Le formulaire exige : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et **courriel institutionnel** (CÉGEP ou université).
6. Une seule inscription par personne est permise.
7. Toute double inscription entraîne la **nullité de toutes les participations**.
8. Le poème doit être soumis **anonymement** :
 - Aucun nom sur le texte
 - Le titre ne doit pas figurer sur le formulaire
9. Les textes générés en tout ou en partie par des **plateformes d'intelligence artificielle** ne sont pas admissibles.
10. Le poème doit être **original, inédit et exempt de plagiat**.
11. Un texte diffusé sur un blogue personnel ou sur les réseaux sociaux **n'est pas considéré comme publié** aux fins du concours.

5. Rédaction du texte

1. Le poème doit compter entre **250 et 350 mots**, inclusivement.
2. Le thème obligatoire est:
MES PAYSAGES, MES AMOURS RATTACHÉES
3. Le texte doit promouvoir ce qui fait de la région choisie un **lieu unique au Québec**, et inviter le lecteur à la découvrir.
4. Tous les mots sont comptabilisés (titres, notes, etc.).
5. Le comptage des mots est effectué avec **Microsoft Word**.

6. Le texte doit être rédigé en **français moderne**.
 - Un usage mesuré du **parler québécois** est accepté.
7. Le texte doit être de type **descriptif, explicatif, argumentatif ou informatif**.
 - Les textes injonctifs sont refusés.
 - La versification n'est pas exigée; la **qualité poétique** demeure déterminante.

6. Droits d'auteur

1. Les textes demeurent protégés par le **droit d'auteur**.
2. En participant, l'auteur garantit être titulaire de tous les droits.
3. Le **Cercle des solidarités francophones** et **Poésie par mots et par vaux** peuvent publier, reproduire et diffuser les textes à des fins promotionnelles.
4. Les organisateurs peuvent :
 - traduire jusqu'à **15 %** du texte
 - publier des extraits
 - abréger ou adapter le texte (avec consultation si modification majeure)
5. Les finalistes et gagnants autorisent l'utilisation de leur **nom, image ou voix** à des fins promotionnelles, sans rémunération.

7. Restrictions

- Aucune modification après soumission
- Aucun texte manuscrit ou envoyé par la poste ou par courriel
- Aucun commentaire ne sera fourni
- Tout contact avec le jury entraîne la disqualification

8. Évaluation

- Les textes sont évalués **anonymement**
- Critères: qualité de la langue, originalité, style
- Évaluation en deux étapes: lecteurs → jury
- Les décisions sont **finales et sans appel**

9. Prix

- **1er prix:** 1 000 \$ + ouvrages littéraires
- **2e prix:** 750 \$ + ouvrages littéraires
- **3e prix:** 500 \$ + ouvrages littéraires
- **Mention spéciale :** 250 \$ + ouvrages littéraires

10. LES PRINCIPALES ÉTAPES DU CONCOURS

Phase 1: Le lancement du concours se fera publiquement le 4 février 2026 à midi plein.

Phase 2: Les derniers textes des participants seront reçus le 2 mars 2026 à 00 h 00 :01 heure de l'Est.

Phase 3: La première communication concernant le nombre de textes reçus et de leurs origines se fera le 19 mars 2026 à midi plein.

Phase 4: La deuxième communication concernant les 10 poèmes retenus se fera le 6 avril 2026 à midi plein.

Phase 5: troisième communication sur les 4 derniers textes retenus se fera le 24 avril 2026 à midi plein.

Phase 6: Les 4 finalistes du concours seront invités par le jury à un interview de 15 minutes par Teams ou Zoom pour défendre leur texte, le 4 et 5 mai 2026.

Phase 7: La remise des prix se fait le 22 juin 2025 lors d'un 5 à 7 durant l'effervescence de la célébration de la Saint-Jean Baptiste.

Pour l'inscription : remplissez un formulaire sur la page du site <http://www.lamfm.ca/concours-québécois-de-poésie> ou sur le site de toutes institutions collaboratrices qui aide dans la promotion du concours.

11. Publication collective:

Tous les poèmes non primés seront réunis dans un **recueil collectif** célébrant le Québec, prévu pour l'hiver 2026, publié par une maison d'édition partenaire.

12. Conditions générales

La participation implique l'acceptation complète du présent règlement.
Le concours est régi par les lois en vigueur au Canada et au Québec.